

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 1^{er} JUILLET 2010**

Monsieur le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour « Pays Vallée de la Sarthe – Modification des statuts ». Le conseil accepte à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean Michel Hervé.

Dates de Convocation

25/06/10

L'an Deux Mille Dix
Le 1^{er} juillet, à 20 H 30
à Fillé sur Sarthe

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARDOT.

Nombre de Conseillers

En exercice : 40
Présents : 35
Votants : 35

Etaient présents :

Mmes SALINAS, COULEE, GOUET, CERISIER, FRANÇAIS, SEPTSAULT, HERVE, COUPRY, TAUREAU, DUTHEIL, COUET, Mrs LEFEUVRE, PAVARD, CORBIN, BERGUES, DHUMEAUX, NICOLLE, DECARPES, GUEHERY, TRIDEAU, GODEFROY, HERVE, RIBEMONT, RAUSSIN, LE QUEAU, BONHOMMET, GARNIER, LEROUX, BARRE, BOISARD, MROZOWSKI, LAMY, POIRRIER, JOUSSE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme DESILLE et Mrs DEGOULET, LUSSEAU, TELLIER, sont remplacés par leur suppléant, Mmes SEPTSAULT, Mrs PAVARD, RAUSSIN, BARRE.

Mmes BOG, BARRIER Mrs FRANCO, FORISSIER, LAVAL ne sont pas remplacés.

Etaient également présents : Mr Emmanuel REYNIER élu de la Commune de Spay, Melle Florence LEFEUVRE, Secrétaire Générale et Mme Martine LESEVE, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Mr Jean Michel HERVE.

❑ Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

✓ Administration générale

- La passation d'un contrat avec la Société KPMG Nantes pour la réalisation d'une étude sur l'extension du périmètre de la Communauté de communes avec l'entrée de la Commune de Spay pour un montant de 10 500 € HT. Toute réunion supplémentaire est facturée pour un montant de 600 € HT. La Commune de Spay rembourse à la Communauté de communes 50 % des dépenses engagées pour cette étude.

- La passation d'un contrat avec la Sté Conty de Saint Pavace afin d'assurer la fourniture, la mise en place des installations informatiques nécessaires à l'aménagement du nouvel espace communautaire (remplacement serveur, trois nouveaux postes,...) et la création d'une liaison informatique entre le nouvel espace communautaire et les locaux modulaires. Le montant de cette prestation est de 18 890, 00 € HT.

✓ Culture

- Le recrutement, pour besoins occasionnels, de deux agents sur le grade d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique au 1er échelon (indice brut 320), afin de faire passer les examens de fin d'année à l'école de musique pour les élèves des classes de piano et flûte traversière. Le volume horaire des enseignants et la durée des contrats sont les suivants : piano, quatre heures maximum, le 12 juin 2010 / flûte traversière, trois heures maximum, le 1er juin 2010.

- Une demande de subvention au titre de Leader auprès du Pays Vallée de la Sarthe pour l'action « Orchestre au collège » dont le financement de septembre 2010 à août 2012 est le suivant :

Coût de l'action		Financement	
Achat instruments de musique et entretien	7 578.68 €	Conseil général	2 120,89 € (8.78%)
Salaires	16 585,40 €	Leader-Pays Vallée de la Sarthe	13 290,24 € (55%)
		CDC Val de Sarthe - Autofinancement	8 752,95 € (36.22%)
TOTAL HT	24 164,08 € HT	TOTAL	24 164,08 € HT

✓ Environnement

- L'acquisition de 160 composteurs individuels et divers accessoires (bio-seau, guide de compostage, autocollants) à l'entreprise AGECE à Lahonce (64) pour un montant de 9 407,38 € TTC.
- La signature d'une convention avec la Sté ATLAN pour la collecte du plastique polypropylène à la déchetterie. Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes : Mise à disposition d'une benne 30 m³ et collecte gratuite par la société ATLAN / Rachat du polypropylène par la Sté ATLAN : à la tonne en fonction du cours du polypropylène / Durée : de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2013, renouvelable 2 fois 1 an.
- La signature d'une convention avec Le Relais, membre d'Emmaüs France, pour la collecte de produits textiles aux conditions principales suivantes : Déchets collectés - textiles d'habillement, chaussures, linge de maison, petites maroquinerie, jouets textiles / Durée : illimitée / Prestations du Relais : Mise à disposition de conteneurs de 2 m³, collectés 1 à 2 fois par semaine selon le remplissage - Tri des produits à Chartres et valorisation (réemploi, recyclage en chiffon ou isolant) - Nettoyage des abords du conteneur à chaque enlèvement / Tarif : prestations gratuites / Emplacements des conteneurs : 3 à la déchetterie / 1 au PAV de l'école de Fercé-sur-Sarthe / 1 au PAV salle polyvalente à Parigné le Polin / 1 au PAV du stade à Chemiré le Gaudin / 1 au PAV salle polyvalente à Roëzé-sur-Sarthe / 1 au PAV salle polyvalente à Voivres-lès-le-Mans / 1 au PAV salle polyvalente à Etival-lès-le-Mans / 1 au PAV place de la mairie à Saint-Jean-du-Bois / 1 au PAV parking de la salle municipale à Fillé-sur-Sarthe. Ce parc pourra évoluer sur demande de la Communauté de communes.

✓ Economie

- Vu la demande de la Communauté de communes d'améliorer la performance énergétique des bâtiments d'accueil pour les entreprises, la passation d'un avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Pierre et Associés Architectes. En effet pour effectuer les calculs thermiques nécessaires le maître d'œuvre fait appel au cabinet GEFI ingénierie de Nantes en tant que sous traitant. Le montant de cette prestation est de 3 000 € HT. Le montant global du marché est porté à 84 549,90 € HT (56 780,55 € HT pour la tranche ferme / 24 769,35 € HT pour la tranche conditionnelle / 3000 € HT calculs thermiques). Par ailleurs, le chantier des bâtiments étant divisé en 2 phases, le délai d'exécution des travaux est modifié comme suit : Préparation de chantier 1 mois / Tranche ferme (Bat A) 5 mois / Tranche conditionnelle (Bat B) 5 mois.

✓ Social

- Le recrutement de quatre Adjoints d'animation de 2^{ème} classe pour les activités de l'Opération Tickets Sport et Culture pour l'année 2010, de juillet à décembre, aux conditions suivantes : Temps de travail : 31h50 hebdomadaires maximum / Rémunération : niveau BAFA, grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, échelle 3 (IB 297).
- Le recrutement de trois Adjoints d'Animation pour les séjours d'été 2010, aux conditions suivantes :
 - ✓ Temps de travail : Directeur : 33h25 hebdomadaires / Animateurs : 28 h hebdomadaires
 - ✓ Rémunération : Directeur : niveau BAFD ou équivalence, grade d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, échelle 4, 2^{ème} échelon (IB 299) / Animateurs : niveau BAFA ou équivalence, grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, échelle 3, 1^{er} échelon (IB 297)

Le nombre d'animateurs variera selon l'effectif des participants et le type d'organisation retenue (transport) par séjour, selon la législation en vigueur et les modalités suivantes :

Séjours 2010			
Date	03/08 au 09/08	11/08 au 17/08	23/08 au 27/08
Lieu	Héric (44)	Héric (44)	La selle Craonnaise (53)
Activité dominante	Moto	Equitation	Multisports
Equipe d'animation	1 directeur et 1 animateur pour 12 jeunes ou 2 animateurs pour 20 jeunes		
Temps de travail du personnel	7 jours + 2 jours de préparation	7 jours + 2 jours de préparation	5 jours + 2 jours de préparation
	Les membres de l'équipe d'animation effectuant les 3 séjours bénéficieront de 5 jours maximum de préparation		

- La signature d'un avenant à la convention relative au fonctionnement du relais de proximité (Espace Emploi) de la Maison de l'Emploi Sarthe Sud, aux conditions principales suivantes : Durée : prolongation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010 / Dotation forfaitaire par poste informatique : proratisation de la dotation annuelle de 50 €.

✓ Tourisme

- La signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la maison de la randonnée établie entre la Communauté de communes et la Commune de Saint Jean du Bois, selon les conditions suivantes :

Durée : 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 / Dispositions transitoires année 2010 : La Communauté de communes prend en charge une partie des frais de fonctionnement liés à la maison de la randonnée pour un montant de 459,72 €. Par ailleurs les factures reçues au nom de la Communauté de communes au titre de la convention feront l'objet de l'établissement d'un titre de recettes à la Commune de Saint Jean du Bois. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

- L'acquisition de mobilier, destiné à l'équipement de la guinguette, à l'entreprise Dupontavice de La Flèche pour un montant de 23 810 € HT.

- L'acquisition de vaisselle, destinée à l'équipement de la guinguette, à l'entreprise Chomette Favor de Grigny (91) pour un montant de 36 500 € HT.

- La passation des contrats suivants afin de réaliser les travaux nécessaires à l'installation d'une structure démontable à proximité de la guinguette :

✓ Travaux électriques : entreprise AEI (Malicorne) pour un montant de 4 069,40 € HT

✓ Travaux de maçonnerie permettant d'assurer la liaison entre la guinguette et la structure démontable : entreprise Devautour (Sablé sur Sarthe) pour un montant de 11 478,76 € HT

✓ Travaux d'aménagement paysager : entreprise TP Ouest (La Milesse) pour un montant de 4 520,50 € HT.

- La passation d'un contrat avec l'entreprise AEI de Malicorne afin de réaliser des travaux électriques complémentaires à la guinguette (sortie de secours, coupure de force cuisine, alimentation équipements de cuisine, alimentation motorisation châssis, mise en place du tarif jaune,...). Le montant de ces prestations est de 12 590,76 € HT.

- L'acquisition à la Commune de Fillé sur Sarthe d'une Licence IV en vue de l'exploitation de la guinguette. Le montant de cette acquisition est de 9 752,80 € (Licence : 7 600 € / Frais d'honoraires 2 152,80 €).

Madame Gouet concernant la décision relative à la convention avec Le Relais pour la collecte des produits textiles demande pourquoi les produits sont triés à Chartres et non au Mans.

Monsieur Leroux explique qu'à ce jour la plateforme de Chartres est la seule pour notre zone géographique.

Monsieur Descarpes pour la décision concernant la convention avec la Sté ATLAN afin de collecter du plastique polypropylène souhaite des exemples de ce type de plastique.

Monsieur Leroux mentionne des plastiques durs tels que les tables et chaises de salon de jardin.

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté Mademoiselle Christelle Martin chargée de Mission Tourisme/Culture arrivée à la Communauté de communes le 1^{er} avril 2010. Il la remercie de sa présence et salue son adaptation rapide aux missions confiées notamment sur le dossier de la guinguette.

OBJET : Election d'un délégué au sein de la commission tourisme et d'un délégué suppléant au sein du Pays Vallée de la Sarthe

Suite à la démission de Mme Nathalie Tavernier, déléguée suppléante de la Commune de Saint Jean du Bois et sur proposition de cette dernière, il vous est proposé d'élire :

✓ Mme Béatrice Levêque membre de la commission tourisme

Monsieur le Président demande à procéder au vote par scrutin public ce que le conseil accepte à l'unanimité. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public. Madame Béatrice Levêque ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé membre de la commission tourisme communautaire.

✓ Mme Nathalie Desille déléguée suppléante du syndicat mixte Pays Vallée de la Sarthe

Monsieur le Président demande à procéder au vote par scrutin public ce que le conseil accepte à l'unanimité. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public. Madame Nathalie Desille ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé déléguée suppléante du syndicat mixte Pays Vallée de la Sarthe.

OBJET : Fonds de concours 2010 – Commune de Louplande

Par délibération en date du 2 juillet 2009 le conseil de communauté a fixé la programmation de l'attribution des fonds de concours aux Communes membres de la Communauté de 2009 à 2014.

Au titre de l'année 2010 il vous est proposé d'allouer un fonds de concours de 33 750 € à la Commune de Louplande pour la 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement de la rue principale (réseaux d'assainissement) et selon le plan de financement suivant :

- ✓ Coût des travaux : 179 916 € HT
- ✓ Subventions : Etat DGE 20 768 € / Agence de l'eau 20 445 € / Conseil général 11 683 €
- ✓ Fonds de concours 33 750 €
- ✓ Autofinancement / Emprunt : 93 270 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie à la Commune de Louplande, au titre de l'année 2010, un fonds de concours de 33 750 € selon le plan de financement mentionné ci-dessus.

OBJET : Budget guinguette – Décision modificative n°2

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 suivante sur le budget guinguette :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP/DM1 2010	DM2
Dépenses		
Chapitre 011 – Article 611 Contrats de prestations	2 500 €	+ 6 400 €
Chapitre 011 – Article 632 Fêtes et cérémonies	2 500 €	+ 800 €
Chapitre 011 – Article 6237 Publications	0 €	+ 800 €
Chapitre 011 – Article 6238 Divers	0 €	+ 1 000 €
Chapitre 011 – Article 6261 Frais d'affranchissement	0 €	+ 200 €
Chapitre 66 – Article 6611 Intérêts réglés à l'échéance	19 200 €	- 9 200 €
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépense		
Chapitre 16 – Article 1641 Emprunts	15 400 €	- 7 400 €
Chapitre 20 – Article 2031 Frais d'étude	75 000 €	+ 19 500 €
Chapitre 20 – Article 205 Concessions et droits similaires	9 000 €	+ 800 €
Chapitre 21 – Article 2151 Installation de voirie	0 €	+ 1 600 €
Chapitre 21 – Article 21534 Réseaux d'électrification	2 000 €	+ 500 €
Chapitre 21 – Article 2184 Mobilier	94 000 €	- 65 500 €
Chapitre 21 – Article 2188 Autres mobiliers	20 000 €	+ 24 500 €
Chapitre 23 – Article 2313 Constructions	797 000 €	+ 26 000 €

OBJET : Personnel - Service déchets ménagers : Demande de travail à temps partiel

Les agents territoriaux peuvent bénéficier d'une autorisation de travailler à temps partiel soit :

- ✓ A titre discrétionnaire (sur autorisation) sous réserve des nécessités, de la continuité et du bon fonctionnement du service et compte-tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail,
- ✓ De droit pour raisons familiales (élever un enfant de moins de 3 ans ou adopté, donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap,...).

Un Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, agent du service environnement à temps complet (35H/hebdomadaires), sollicite l'octroi d'un temps de travail partiel de droit, pour raisons familiales.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déterminer les conditions de ce temps de travail partiel comme suit :

- ✓ Temps de travail : 80 % du temps complet (28H/hebdomadaires) à compter du 28 juillet 2010,
- ✓ Durée : 6 mois renouvelable dans la limite des 3 ans de l'enfant de l'agent,
- ✓ Rythme d'exercice du temps partiel : hebdomadaire.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à cette modification du temps de travail.

OBJET : Personnel – Ecole de Musique - Renouvellement du contrat du responsable

Par délibération en date du 2 juillet 2009, le conseil de communauté a renouvelé le contrat du responsable pédagogique de l'école de musique également intervenant en milieu scolaire jusqu'au 31 août 2010 (agent non titulaire).

Monsieur le Vice-président chargé de la culture propose le renouvellement du contrat du responsable de l'école de musique dans les conditions suivantes :

✓ Temps de travail : Vu les besoins pour assurer la direction de l'école de musique communautaire (augmentation du nombre d'élèves et arrivée de Commune de Spay) réduction de 4 h hebdomadaires (période d'octobre à juin) du temps d'intervention en milieu scolaire.

Cette décision entrainera une augmentation du temps de travail de 4 h hebdomadaires du 2^{ème} Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique chargé des interventions en milieu scolaire.

✓ Rémunération : passage du 5^{ème} au 6^{ème} échelon du grade d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique

✓ Durée : 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (A.S.E.A) spécialité Musique, du responsable de l'école de musique, aux conditions principales suivantes :

✓ Temps de travail : Réduction de 4 h hebdomadaires (période d'octobre à juin) du temps d'intervention en milieu scolaire et augmentation du même nombre d'heures du temps de direction de l'école de musique.

✓ Rémunération : 6^{ème} échelon du grade d'A.S.E.A

✓ Durée : 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce contrat.

Monsieur Lefeuvre mentionne le bon travail réalisé par Monsieur Régis André en tant qu'intervenant musique à l'école de Chemiré le Gaudin.

Monsieur Bergues indique qu'en 2010-2011 l'école de musique conduira un projet avec l'orchestre d'harmonie départemental.

OBJET : Déchets ménagers – Avenant de prolongation du marché de collecte, transport et traitement des ordures ménagères / Avenant de prolongation du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et du tri des emballages

Vu l'arrivée de la Commune de Spay au sein de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2011,

Vu l'achèvement du marché déchets ménagers (collecte, traitement, tri) de la Commune de Spay le 30 avril 2011,

Vu l'achèvement des marchés (collecte, traitement, tri) de la Communauté de communes en décembre 2010,

Afin de faciliter la consultation des entreprises pour les nouveaux marchés publics concernant l'objet mentionné ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du groupe de commandes en date du 25 juin 2010, sur la proposition d'avenants de prolongation des marchés en cours,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les avenants de prolongation suivants :

✓ Marché de collecte, transport et traitement des ordures ménagères :

- Lot n°1 : collecte et transport des ordures ménagères et assimilées avec l'entreprise ISS environnement, prolongation du 22/12/2010 au 30/04/2011

- Lot n°2 : traitement des ordures ménagères et assimilées avec l'entreprise SEC, prolongation du 27/12/2010 au 30/04/2011.

✓ Marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et tri des emballages ménagers : Lot n°2 : collecte sélective, transport, tri des emballages ménagers recyclables et lavage des colonnes avec l'entreprise SOCCOIM Véolia : prolongation du 20/08/2010 au 30/04/2011.

En conséquence, la délibération du conseil de communauté en date du 4 février 2010 concernant la signature d'un avenant de prolongation du contrat de collecte et de tri des déchets d'emballages avec la Sté Véolia Propreté du 20 août 2010 jusqu'au 31 décembre 2010 est modifiée.

OBJET : Convention de groupement de commandes pour le tri des emballages ménagers et des papiers, journaux, revues, magazines

Par délibération en date du 4 février 2010, le conseil de communauté a décidé de mettre en place un marché groupé à partir du 1^{er} janvier 2012 pour faciliter l'implantation d'un centre de tri en Sarthe.

Il est proposé de compléter et modifier cette délibération.

L'appel d'offres ouvert en groupement est composé de 7 communautés de communes, 1 syndicat mixte et 1 communauté urbaine, tous clients actuels de SOCCOIM et donc concernés par la fermeture annoncée du centre de tri.

Les candidats auront la possibilité de proposer une prestation intégrant un traitement des déchets dans un centre existant, mais avec un quai de déchargement obligatoire dans un rayon de 10 km à partir des locaux techniques de Le Mans Métropole situés rue de l'Angevinière, au Mans.

- Caractéristiques de la consultation groupée :

- ✓ Aboutit à un marché distinct pour chaque membre du groupement
- ✓ Coordinateur du groupement : Le Mans Métropole
- ✓ Le choix du prestataire sera effectué par une Commission d'Appel d'Offres (CAO), composée d'un représentant de la CAO de chaque personne publique membre du groupement. Ce représentant est élu parmi les membres ayant voix délibérative de chaque CAO.

A cet effet, il est proposé de désigner M. Philippe GIRARDOT en tant que représentant titulaire de La Communauté de communes du Val de Sarthe et M. Jacky LEROUX comme suppléant.

- Caractéristiques du marché :

- ✓ Durée du marché :
 - 8 ans fermes si construction d'un nouveau centre de tri,
 - 1 an renouvelable 3 fois si traitement dans un centre existant avec mise en place locale d'un quai de déchargement.
- ✓ Forme du marché :
 - Marché à bons de commande avec des quantités minimales et maximales de matériaux à traiter :
 - si le marché est passé pour une durée ferme de 8 ans :
mini de 8 000 t – maxi de 11 000 t sur l'ensemble de la durée du contrat
 - si le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois :
mini de 950 t/an – maxi de 1 350 t/an
 - Prise d'effet au 1^{er} juillet 2012 pour tenir compte notamment de la construction des équipements qui seront nécessaires à l'exécution de la prestation. Un marché transitoire sera donc passé jusqu'au 30 juin 2012.
 - La signature des marchés et leur gestion seront assurées de façon indépendante par chaque entité.

Monsieur Descarpes demande pourquoi la Communauté de communes doit s'engager à voter les crédits nécessaires au règlement des dépenses d'un futur marché. Il pense que la Communauté est déjà pieds et poings liés.

Monsieur Le Président répond que non car chaque collectivité membre du groupement signera son propre marché.

Monsieur Mrozowski précise qu'il existe un gros centre de tri à l'est du département et selon lui un petit centre de tri relais pourrait être créé au Mans. Il demande si la distance entre la ZA de Voivres et la Chauvinière est inférieure à 10 kms.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Monsieur Mrozowski espère que la Communauté de communes aura peut être l'opportunité d'accueillir ce centre de tri.

Le conseil de communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ Accepte le principe d'un groupement avec les Communautés de Communes de l'Antonnière, de la Champagne Conlinoise, de l'Orée de Bercé - Belinois, du Pays Malicornais, du Sud-Est du Pays Manceau, des Portes du Maine, la Communauté Urbaine Le Mans Métropole et le Syndicat mixte du Val de Loir.

✓ Autorise Monsieur le Président :

- De la Communauté de communes à signer la convention de groupement de commandes correspondante,

- De Le Mans Métropole, coordinateur du groupement, à lancer un appel d'offres ouvert pour la désignation du futur prestataire,

✓ Désigne Monsieur Philippe GIRARDOT représentant titulaire et Monsieur Jacky LEROUX représentant suppléant de La Communauté de communes du Val de Sarthe au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,

✓ Prend l'engagement de voter les crédits nécessaires au règlement des dépenses

✓ Modifie la délibération du conseil de communauté en date du 4 février 2010, relative à la création d'un groupement de commandes, vu les précisions apportées par la délibération votée ce jour.

OBJET : Déchets ménagers – Collecte des ordures ménagères d'un usager de la Commune de Saint-Jean-du-Bois par le Pays Malicornais

Afin de faciliter la collecte des ordures ménagères d'un foyer résidant au « chant du Chêne » sur la Commune de Saint Jean du Bois, propriété en limite de la Commune de Malicorne, il vous est proposé que ce dernier bénéficie du service de ramassage des ordures ménagères de la Communauté de communes du Pays Malicornais.

Vu le service rendu, la Communauté de communes du Val de Sarthe remboursera annuellement à la Communauté de communes du Pays Malicornais, 50 % de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères due par ce foyer (ce montant correspond approximativement au coût de collecte et traitement des ordures ménagères).

Madame Français souhaite savoir à quelle collectivité le foyer concerné paiera la redevance d'ordures ménagères.

Monsieur Le Président précise que la Communauté de communes du Val de Sarthe perçoit la redevance.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide en accord avec la Communauté de communes du Pays Malicornais les dispositions mentionnées ci-dessus.

OBJET : MoulinS'ART – Adoption du règlement des espaces

Monsieur Garnier estime que le coût de la location de la salle de réunion est faible vu l'équipement en matériel de vidéo projection.

Monsieur le Président justifie le prix de location faible par la vocation d'accueil d'associations et entreprises du territoire.

Monsieur Garnier, dans ce cas, demande que la caution demandée lors de la location soit augmentée afin que le matériel soit respecté.

Monsieur le Président propose que la caution soit portée à 500 €.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement de location des espaces du site de MoulinS'Art selon les modalités mentionnées dans le document joint.

OBJET : MoulinS'Art – Base nautique exonération de la redevance d'occupation du domaine public

En 2008, une convention d'occupation du domaine public a été signée pour deux années (2008-2009) avec Monsieur Philippe Liegard afin d'animer la base nautique de MoulinS'ART

Celle-ci prévoit une redevance d'occupation du domaine public fixée à 2 000€ HT/ an pour l'utilisation des lieux et des matériels mis à disposition par la Communauté de communes.

Conformément aux dispositions de la convention mentionnée ci-dessus, Monsieur Philippe Liegard a présenté le compte rendu financier de son activité.

Vu le résultat financier déficitaire présenté par Monsieur Philippe Liegard en 2009,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, exonère Monsieur Philippe Liegard de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2009.

Monsieur le Président souligne que l'activité doit s'installer pour que la Communauté de communes puisse à terme percevoir une redevance.

OBJET : Modification des statuts du syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe

Monsieur le Président fait lecture du courrier du syndicat mixte ouvert du Pays Vallée de la Sarthe « ...suite au déménagement des bureaux du syndicat dans les locaux situés au Moulin à couleurs à Malicorne sur Sarthe il est nécessaire de modifier l'article 5 « Durée et siège social » des statuts ».

Cette modification des statuts faisant références aux dispositions de l'article L5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque collectivité membre du syndicat mixte doit délibérer sur cette modification.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification des statuts ci-joint annexés.

INFORMATIONS

➤ Finances

Monsieur le Président vous expose que suite à l'adoption du schéma de développement communautaire 2009/2014 par le conseil de communauté en date du 20 mai dernier la commission finances a travaillé sur la prospective financière. Cette prospective financière a été exposée aux membres du Bureau communautaire. Etant donné le manque de lisibilité, à court terme, sur les ressources fiscales de la Communauté (réforme de la taxe professionnelle), de l'évaluation en cours de l'impact de l'arrivée de la Commune de Spay (résultat de l'étude KPMG en octobre 2010), le Bureau préconise :

- ✓ D'attendre la fin de l'année 2010 pour proposer une prospective réaliste
- ✓ Que les commissions communautaires donnent un rang de priorité aux projets à développer. En effet beaucoup de projets sont à réaliser à court terme et certains génèrent des frais de fonctionnement importants sans accroissement des recettes.
- ✓ De conduire une réflexion sur le développement de nouvelles recettes : ex reversement de la TLE, transfert de compétences d'investissement.

➤ Affaires générales

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Président vous transmet les principaux éléments du rapport d'activités 2009 du Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe (cf. document joint)

Monsieur le Président vous précise que la réception des travaux de l'espace communautaire est programmée le 20 juillet 2010. Le déménagement est prévu les 4, 5 et 6 août 2010. Sur ces 3 journées les locaux seront fermés et une permanence téléphonique sera maintenue.

➤ Culture

Monsieur le Vice-président chargé de la culture vous fait part des dates du festival Pic Nic Show 2010 : Samedi 17 juillet à Roëzé sur Sarthe / Dimanche 18 juillet à Souigné Flacé / Lundi 19 juillet à Fillé sur Sarthe / Mardi 20 juillet à Fercé sur Sarthe / Mercredi 21 juillet à Saint Jean du Bois / Jeudi 22 juillet à Parigné le Pôlin // Vendredi 23 juillet à Etival lès le Mans/ Samedi 24 juillet à Voivres lès le Mans.

Il mentionne également l'exposition au centre d'art de Monsieur Bernard Brion (sculpteur sur bois) à compter du 2 juillet 2010.

➤ Tourisme

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme remercie Monsieur le Président et le personnel de la Communauté pour avoir « tenu le pont » de la guinguette pendant plus de trois mois. Aujourd'hui et pour la saison environ trente emplois équivalent temps plein travaillent sur le site de MoulinS'ART.

Monsieur le Président informe du résultat des mesures de nuisance sonore, suite à l'implantation de la guinguette, et indique que les riverains ne constatent pas de gêne. Il précise que le plan de circulation est en cours de réalisation et que cinquante nouvelles places de stationnement ont été aménagées par la Communauté de communes à côté de la salle du temps libre.

Monsieur Trideau dit être satisfait des mesures prises pour maintenir la tranquillité et la sécurité du village de Fillé.

Monsieur le Président informe du partenariat entre l'association La Flambée et les commerces de Fillé à travers un dépliant « Fillé étape gourmande » qui fait la promotion des activités économiques locales.

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme présente ensuite le programme de la journée d'inauguration de la guinguette fixée le 3 juillet 2010 : Matin parade dans les Communes / Inauguration officielle à partir de 15h00 inauguration grand public (animations sur le site autour du moulin Cyprien, du centre d'art, de la guinguette animée par Cabaret estival nouvellement nommé) de 14h00 à 18h00.

➤ **Social**

Monsieur le Vice-président chargé du social informe qu'à compter du 30 août 2010 les horaires du multi accueil seront les suivants : Lundi: 7H30/17H30 / Mardi: 7H30/18H30 / Mercredi : 7H30/12H / Jeudi : 7H30/18H30 / Vendredi: 7H30/18H30. Cette augmentation de l'amplitude horaire quotidienne créera environ 3 000 heures annuelles de garde pour un coût d'environ 17 000 € financé à 80 % par la CAF, la MSA et les familles.

Par ailleurs il indique que le Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de communes sera signé avant la fin de l'année 2010 (durée 4 ans 2010/2013). Toutefois pour les actions de développement engagées en 2010 et avant la signature de celui-ci (ex développement des horaires du multi accueil) elles seront prises en charge par la CAF.

➤ **Informations Diverses :**

Monsieur Le Quéau rappelle le projet de création d'un crématorium sur le sud Sarthe. Il demande si un représentant de la Communauté de communes ira à la réunion organisée sur ce sujet en juillet 2010. Il souligne l'intérêt de ce projet pour les entreprises mortuaires du territoire car un crématorium peu attirer de nouvelles activités (ex marbrier).

- ✓ Commission permanente 2010 : 8 juillet à 18 H salle Maurice Lochu à La Suze sur Sarthe / 2 et 30 septembre, 14 octobre, 18 novembre à 18 H à la Communauté de communes
- ✓ Bureau 2010 : 9 septembre, 21 octobre et 2 décembre à 18 H la Communauté de communes
- ✓ Conseil 2010 : 1^{er} juillet à Fillé sur Sarthe (Guinguette – Structure démontable), 23 septembre à Roëzé sur Sarthe, 4 novembre à Saint Jean du Bois, 16 décembre à Souigné Flacé.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
Mr LEFEUVRE		Mme HERVE	
Mr PAVARD		Mr RAUSSIN	
Mme SALINAS		Mme COUPRY	
Mr CORBIN		Mr LE QUEAU	
Mme COULEE		Mr BONHOMMET	
Mr BERGUES		Mr GARNIER	
Mr DHUMEAUX		Mr LEROUX	
Mr NICOLLE		Mme TAUREAU	
Mr DECARPES		Mr BARRE	
Mme GOUET		Mr BOISARD	

Mr GUEHERY		Mr MROZOWSKI	
Mr TRIDEAU		Mme DUTHEIL	
Mme CERISIER		Mr LAMY	
Mme FRANCAIS		Mr POIRRIER	
Mr GODEFROY		Mme COUET	
Mr HERVE		Mr GIRARDOT	
Mr RIBEMONT		Mr JOUSSE	
Mme SEPTSAULT			